



## Rencontre conseil de quartier et élus de quartier Etienne Marcel Chanzy 4 février 2021

### **Présents**

Habitants : Anne Lebecel, Gaspar **Drillaud**, Chloé Vadepiéd, Emmanuelle Cathelineau, Claudine François

Elus : Julien Consalvi, Romain Delaunay, Maire-Hélène Carlier

Services : Camille Gaudry, Didier Charpentier, Robert Durouchez (antenne République), Emmanuelle Roggeri (service démocratie participative)

**Julien Consalvi** rappelle les orientations Municipales : Engagement fort du mandat, la volonté de la municipalité est de consolider les outils de la démocratie participative dont font partie les conseils de quartier. La fabrique citoyenne qui se met en place concilie deux mouvements de participation : un mouvement qui consiste à prendre l'avis des habitants pour définir des politiques sectorielles (c'est en ce sens que seraient organisées des Assises de la démocratie) et un mouvement ascendant qui vise à faire émerger l'expression des besoins. Les élus de quartier ont cette fonction particulière d'être au plus proche du terrain. Les 28 élus de quartier, deux élus par quartier, travaillent de manière à être à l'écoute des habitants. Ce sont des facilitateurs dans les relations avec les élus thématiques. Ils accompagnent les projets qui émergent dans les quartiers. Ils prennent en compte les particularités propres à chaque quartier, chaque secteur. L'ancrage dans le territoire, préalable à tout projet, pose la nécessité de travailler ensemble, dans une réflexion commune portée par les antennes, les conseils de quartier, les élus. Ce travail commun demande une méthode dans le fond et dans la forme, une écoute réciproque apaisée, une forme de collaboration constructive.

**Romain Delaunay** informe qu'un calendrier a été défini pour caler des dates de permanences assurées au centre Jean Lurçat et des dates d'arpentages auxquels tous les habitants qui le souhaitent peuvent s'associer. **(peut-on être informé des dates d'arpentage prévus ?)**

**Claudine François** annonce qu'une page Facebook est en cours de création afin de faciliter la circulation des informations. **Une page a déjà été créée par Karine mais n'est pas vraiment utilisée.**

**Anne Lebecel** apporte un éclairage sur l'essoufflement qu'a traversé le conseil de quartier Etienne Marcel Chanzy et sur les choses qui ont bien fonctionné : la « procédure » suivie pour la définition de l'ordre du jour s'avère trop lourde (envoi aux élus pour validation et ensuite envoi aux habitants), en revanche, débattre d'un thème avec l'élue thématique concerné a reçu un bon accueil. Un écueil rencontré : **un manque d'outils pour s'informer et comprendre les problèmes rencontrés afin de trouver des solutions ou s'adresser aux bonnes personnes en connaissant les enjeux.** Le conseil de quartier ne sait pas comment cela est organisé en interne ou avec Est Ensemble. Il se sent démuné.

**Emmanuelle Cathelineau** confirme le rôle essentiel joué par le conseil de quartier mais à condition que la concertation sectorielle soit menée avant que les projets soient ficelés. Elle prend exemple du marché dont le projet de fermeture a été « révélé » à l'occasion d'une réunion sur la question de la mise à disposition de toilettes. Pour les projets du budget participatif, le conseil de quartier n'est pas informé des suites données aux projets restés en suspens dans le contexte sanitaire.

**Anne Lebecel et Claudine François** souhaitent évoquer deux sujets : ce qui se passe à la SNEM et le devenir des deux parcelles attenantes au jardin partagé « Jarguiland ». Elles évoquent la tenue d'une réunion sur place en présence d'un architecte et d'un représentant d'une association.

**Chloé Vadepied** exprime l'inquiétude que susciterait la construction d'un bâtiment sur ce terrain attenant dans la mesure où le jardin est orienté au sud. Il est donc question de l'ensoleillement des plantations.

**Robert Durouchez** informe que la propriété du hangar est privée alors que la parcelle du parking appartient à la ville. Le portail du jardin est situé sur une excroissance en forme de triangle de la propriété privée. C'est ce que l'on appelle un délaissé, ce qui a « autorisé » la ville à inclure ce bout dans la parcelle attribuée par convention à l'association « Jarguiland » et d'y installer la barrière.

**Chloé Vadepied** souhaite que le conseil de quartier puisse bénéficier d'informations sur le projet qui verra le jour.

**Marie-Hélène Carlier** assure qu'il n'existe aujourd'hui aucun projet défini et que l'information sera diffusée auprès des habitants dès que la réglementation le permettra (dépot du PC)

**Gaspar Drillaud** s'inquiète du fait que l'architecte présent sur place a affirmé que, quand bien même l'association Jarguiland se verrait retirer la parcelle, la ville lui attribuerait un autre emplacement, le but étant, selon cette personne, de pouvoir confier la gestion de la parcelle à l'association.

**Romain Delaunay** rappelle que dès lors que Jarguiland dispose d'une convention d'occupation signée avec la ville, il n'y a pas de raison que l'association se voie retirer la gestion de cette parcelle.

**Chloé Vadepied** réaffirme le sentiment d'inquiétude ressenti par les usagers du jardin partagé. Renouvelée chaque année, la convention ne présente pas de garantie optimale au bénéfice de l'association Jarguiland. Le projet de mosquée qui a été évoqué lors de cette réunion sur place suscite maintes suppositions notamment le fait que face à une éventuelle résistance qu'il pourrait entraîner parmi les riverains, les habitants se sont dit que la ville ne voulait pas communiquer. Les habitants ont été invités au pied levé, deux jours avant, par la personne responsable du patrimoine de la ville, à se rendre à une réunion.

**Anne Lebecel** aborde le sujet de la SNEM et les pollutions que cette installation mise aujourd'hui en liquidation distilleraient dans les sols depuis plusieurs années.

**Romain Delaunay** précise qu'aujourd'hui aucune activité n'est exercée dans les locaux de l'usine. L'ouverture du site ne suppose pas l'existence d'activités industrielles. La procédure de liquidation lancée en 2018 poursuit son cours. Autant lorsqu'une entreprise pollue, elle peut être mise en demeure de mettre en conformité les installations pour mettre fin aux pollutions, autant il est impossible de l'obliger à dépolluer le sol. L'obligation pour l'exploitant de dépolluer le terrain (principe « pollueur payeur ») n'est accompagnée d'aucune contrainte dans le cadre d'une liquidation judiciaire. Les outils juridiques en la matière s'avèrent inadaptés.

**Anne Lebecel** évoque le fait que des acheteurs ont manifesté leur souhait d'acquérir le terrain mais qu'au vu de l'existence de pollutions des sols, ils ont renoncé. L'infiltration des parcelles attenantes par les produits toxiques continuerait. Si le propriétaire ne fait rien, il faut faire quelque chose.

**Romain Delaunay** rappelle qu'aucune preuve de la gravité de la pollution n'est apportée. Pour l'usine EIF, on a la preuve que des gaz infiltrants polluent les sols, ce qui n'est pas le cas pour la SNEM.

**Anne Lebecel** affirme que les acheteurs qui ont souhaité acquérir le terrain ont mené des analyses et ce sont les résultats de ces analyses qui les ont fait renoncer à l'achat et que les habitants souhaitent connaître les résultats de ces analyses et se demandent quand va avoir lieu la dépollution des sols pollués.

**Julien Consalvi** constate que le manque d'informations suscite beaucoup de questionnements et qu'il est gênant de ne pouvoir apporter de réponses. D'où l'importance de pouvoir disposer en amont des points sur lesquels les membres du collectif d'animation souhaitent avoir des réponses claires. En ce qui concerne la SNEM, la ville a dénoncé ce lieu. Le préfet est chargé de le surveiller. S'il faut revenir sur des sujets aussi techniques, les questions doivent être énoncées en amont afin de pouvoir aller chercher les informations en amont.

**Anne Lebecel** évoque la nécessité d'organiser une réunion publique sur « qui fait quoi » et sur les équipements présents dans le quartier et plus largement dans le secteur. Qu'est ce qu'un Conseil de quartier ? A quoi sert l'antenne de quartier ? Quel est le rôle de nos élus ? Qu'est-ce qui est mis à disposition des habitants et qui sont leurs interlocuteurs. Par exemple, le centre social Lounès Matoub n'est pas forcément connu dans le quartier Etienne Marcel Chanzy. Cette présentation pourrait être prévue lors de la prochaine réunion publique.

**Camille Gaudry** souligne l'intérêt d'une telle présentation. Les équipements méritent en effet une présentation de leurs activités et des services apportées à la population : le centre social Lounès Matoub mais également l'antenne République, l'antenne Jeunesse Diabolo, les élus de quartier. Si la réunion a lieu en visio, elle peut se tenir rapidement et inclure sans difficulté les services municipaux en fin de journée.

Une réunion en visio peut inclure plus de 50 personnes. Il suffit d'en organiser l'animation et les prises de parole.

**Claudine François** souhaite savoir quand le local Parmentier sera disponible

**Camille Gaudry** rappelle que le local est pour le moment utilisé pour les tests Covid. Ce local de petite surface et cloisonné peut faire l'objet d'une demande d'occupation.

**Anne Lebecel** souligne qu'effectivement le local ne correspond pas aux critères auxquels doit répondre une maison de quartier. Le quartier aurait besoin d'une maison de quartier, un lieu vivant où les habitants pourraient se retrouver et gérer des activités artistiques, des projets à visées sociales, faciliter les rencontres entre les habitants, le lien social...Le quartier présente une diversité sociale et culturelle. La bonne cohabitation entre les populations mérite d'être stimulée. C'est en ce sens que le carnaval a été organisé. L'organisation d'un événement tel que le carnaval, une journée de festivité, nécessite une grande mobilisation en amont. Les habitants se retrouvent pour construire et produire...sans qu'ils puissent disposer d'un lieu sécurisé. Donc ils sont obligés de rapporter à chaque fois, leur production à leur domicile. La maison de quartier Lounès Mathoub et l'antenne de quartier sont trop loin et ne sont pas dans le secteur Etienne Marcel Chanzy. Le mélange des familles ne peut pas se faire de façon excentrée. Cela doit être au sein de leur environnement quotidien.

**Julien Consalvi** souligne que ce besoin de lien social passe par le « faire ensemble » et que cette activité n'a pas besoin d'un lieu attribué tel que pourrait l'être une maison de quartier. Cet équipement n'est pas inscrit dans les projets prévus au cours de ce mandat.

**Marie-Hélène Carlier** affirme néanmoins la nécessité de proposer plus de locaux partagés par plusieurs associations. L'installation de l'antenne de secteur non loin du quartier pourrait apporter un début de réponse à ce besoin.

Pour **Anne Lebecel**, les salles de la mairie ne sont pas assez sûres pour entreposer des matériaux. (>> nous avons fait la demande pour avoir des armoires fermées, ce qui conviendrait, mais cela nous a été refusé sous prétexte que les salles de la mairie ne doivent pas avoir d'affaires stockées. Nous ne serions pas contre ce concept, tant que les armoires sont fermées à clé). Créer des salles associatives pour faire vivre le lien social est une nécessité qui présente certes un coût mais également des avantages pour la ville et le quartier.

A la proposition de **Camille Gaudry** portant décision de fixer une date éventuelle à la prochaine réunion publique, **Anne Lebecel** suggère qu'une réunion visio sous le même format qu'aujourd'hui se tienne en amont.

**Cette réunion se tiendra le jeudi 18 mars 2021 à 10h – format Zoom**